



Rapport de transparence

2020



68 quai Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex
cf-audit@compagnie-fiduciaire.com
Certifié ISO 9011 - version 2015

Sommaire

Chapitre 1 : Déclaration en application de l'art. R823-21 du code de commerce	p.3
Indépendance	p.3
Formation	p.3
Contrôle qualité	p.3
Chapitre 2 : Présentation du cabinet	p.4
Le cabinet en France	p.4
Le cabinet au plan international	p.4
L'activité	p.4
Liste des clients APE	p.5
Liste des clients établissements de crédit	p.5
Informations financières	p.5
Chapitre 3 : Gestion des risques	p.5
L'indépendance	p.5
Déontologie et éthique	p.5
Contrôle qualité	p.6
Chapitre 4 : Ressources humaines	p.6
Collaborateurs	p.6
Associés	p.6
Bases de rémunération des associés	p.6
Formation continue et politique du cabinet	p.7

Chapitre 1 : Déclaration en application de l'art. R823-21 du code du commerce

Conformément à l'article **R 823-21 du Code de commerce**, nous vous présentons notre **rapport de transparence pour l'exercice 2020**.

La **Compagnie Fiduciaire Audit** a retenu la version du rapport de transparence minimale recommandée par la **Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes** et comprenant les **informations requises légalement** ainsi que celles qui lui paraissent utiles dans un objectif de transparence.

Indépendance

Tous les membres du cabinet participant aux missions de commissariat aux comptes signent annuellement une **attestation d'indépendance** sur laquelle figurent les risques majeurs de non indépendance.

Le cabinet s'assure que les honoraires perçus d'un client ou du groupe auquel ce client appartient **ne représentent pas une part significative et substantielle des honoraires du cabinet**.

Formation

Tous les intervenants sur des missions d'audit suivent **un programme de formation continue** qui leur permet de **compléter et maintenir leurs connaissances**. Les commissaires aux comptes signataires s'engagent à suivre **un cursus de 120 heures sur 3 ans**.

Contrôle qualité

En matière de qualité, le groupe **Compagnie Fiduciaire** possède la **certification ISO 9001 - version 2015**. Le contrôle de la qualité au sein du groupe est géré par **Madame Nelly HORSIN, secrétaire générale**. Des contrôles internes sont réalisés **tous les ans** afin d'évaluer la qualité des travaux effectués par le groupe.

La supervision des commissaires aux comptes signataires assure également la **qualité technique des dossiers**.

Chapitre 2 : Présentation du cabinet

Le cabinet en France

La **Compagnie Fiduciaire Audit** est une SAS exerçant exclusivement l'activité de commissariat aux comptes. Son siège social est situé au 68 Quai Paludate à Bordeaux (33000). Elle dispose de **cinq établissements** situés à :

- Bordeaux
- Aire-sur-Adour
- Billère
- Paris
- Angoulême

Elle est immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro **494 030 182 00070**.

Son capital s'élève à **650 K€**.

La Compagnie Fiduciaire Audit est détenue à **99.8%** par la Compagnie Fiduciaire et à **0.2%** par les commissaires aux comptes inscrits et les associés de la Compagnie Fiduciaire, personnes physiques, chacune détenant une action.

La gouvernance de l'entité est assurée par **Madame Quitterie Lenoir, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, Présidente**. Un Comex se réunit 2 à 3 fois par mois pour traiter des sujets de **management**, d'**évolution des outils**, des **nouvelles missions**, et échanger sur les sujets d'**actualité technique et réglementaire**.

L'intégralité des mandats de commissariat aux comptes est détenue par le cabinet Compagnie Fiduciaire Audit.

Le cabinet au plan international

La Compagnie Fiduciaire Audit n'a pas vocation à accomplir de mission à l'international.

L'activité

Le **chiffre d'affaires audit** réalisé pour l'exercice clos le **30 juin 2020** s'élève à **3.357 M€**.

Ces honoraires correspondent :

- à des missions de certification pour 3.145 K€
- à des missions réalisées en qualité de commissaire aux comptes (fusions, apports, transformation, ...) pour 89 K€
- à des SACC pour 122 k€

Liste des clients APE

Liste des **entités faisant appel public à l'épargne** pour lesquelles le cabinet a effectué une **mission de contrôle légal** au cours d'exercice écoulé :

SELCODIS SA, société cotée sur EURONEXT, dont la cote est suspendue depuis 2008.

Liste des clients établissements de crédit

Liste des **établissements de crédit** pour lesquels le cabinet a effectué une **mission de contrôle légal** au cours de l'exercice écoulé :

NÉANT

Informations financières

Le **résultat de la Compagnie Fiduciaire Audit** s'établit au **30 juin 2020** à **104 k€**.

Chapitre 3 : Gestion des risques

L'indépendance

L'acceptation d'un mandat de commissariat aux comptes fait l'objet d'une analyse critique de nature à valider le **respect des principes d'indépendance** ainsi que l'**adéquation de l'activité de la société ou de la personnalité de son dirigeant** à l'éthique de la Compagnie Fiduciaire Audit.

Avant l'acceptation d'un mandat, un mail comportant les éléments d'identification de l'entité, de sa gouvernance et de son activité, est **envoyé à chaque associé**. Celui-ci dispose de 48 heures pour indiquer une éventuelle situation portant atteinte à son indépendance. Passé ce délai, l'absence de réponse vaut accord sur l'acceptation du mandat.

Les collaborateurs de la Compagnie Fiduciaire Audit signent une **déclaration d'indépendance annuelle**. Les associés signent une **déclaration d'indépendance annuelle**. Celle-ci porte sur l'intégralité de la liste des mandats détenue par la Compagnie Fiduciaire Audit.

Les règles de rotation des signataires font l'objet d'une **surveillance** et sont appliquées dans le **respect des échéances fixées** par le Code de commerce.

Lors de l'acceptation d'un nouveau mandat, l'associé signataire consigne dans le dossier une prise de connaissance globale du client et s'assure du **respect des règles déontologiques**. Au début de chaque exercice, l'associé signataire répond aux questions relatives aux **conditions du maintien du mandat**.

Déontologie et éthique

Le cabinet veille à **respecter le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes mis à jour en Mars 2020**.

Des procédures ont été mises en place afin d'éviter :

- tout risque de conflits d'intérêts personnels ou liés à l'appartenance à un réseau,
- toute perte d'indépendance.

La rotation des associés est organisée selon les dispositions de l'**article L.822-14 du Code de Commerce**.

Contrôle qualité

Chaque **associé signataire valide ou supervise** au minimum les éléments suivants du dossier :

- Acceptation/maintien du mandat
- Plan de mission
- Questionnaire d'analyse de la fraude et du blanchiment
- Synthèse de contrôle interne
- Synthèse d'inventaire physique
- Note de synthèse
- Questionnaires de fin de mission

Une revue indépendante est organisée sur le **dossier EIP**.

La **Compagnie Fiduciaire Audit** est **certifiée ISO 9001 - version 2015**. Dans ce cadre un **audit interne annuel est organisé**.

La **Compagnie Fiduciaire Audit** a bénéficié d'un **contrôle qualité** diligenté par le **H3C** en **septembre 2019**.

Chapitre 4 : Ressources humaines

Collaborateurs

Les **effectifs** de la Compagnie Fiduciaire Audit au **30 juin 2020** s'élèvent à :

- En France : 25 dont 4 commissaires aux comptes signataires
- Au plan international : NÉANT

Associés

Le **nombre d'associés** de la Compagnie Fiduciaire Audit au **30 juin 2020** s'élève à :

- En France : 35 dont 30 commissaires aux comptes
- Au plan international : NÉANT

Bases de rémunération des associés

Les associés rémunérés par la Compagnie Fiduciaire Audit sont soit des **salariés** soit des **associés exerçant au sein d'une société holding de direction**.

Chacun bénéficie d'une **rémunération fixe** et de **primes exceptionnelles**, correspondant à la responsabilité de chacun et au chiffre d'affaires géré.

Formation continue et politique du cabinet

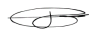
Les commissaires aux comptes signataires ainsi que les collaborateurs suivent les **formations dispensées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes** et assistent aux **réunions organisées par la Compagnie Régionale** du ressort de leur établissement.

Le rythme des formations suivies permet aux commissaires aux comptes de répondre à une **obligation de formation** équivalente à 120 Heures par période triennale.

Chaque collaborateur suit annuellement un **cycle de formation** auprès des organismes régionaux rattachés aux instances professionnelles.

Pour la Compagnie Fiduciaire
Jean-Philippe Romero
P.D.G
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Pour la Compagnie Fiduciaire Audit
Quitterie Lenoir
Présidente
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:

7141C84564704E2...